



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

Programme de formation SSIAP 1 - Module complémentaire pour les Sapeurs-Pompiers

Objectifs :

- Exercer la fonction de SSIAP 1 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

Public concerné et prérequis :

- Hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers depuis moins de trois ans
- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Savoir utiliser les règles de base de calcul
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE1 ou CFAPSE en cours de validité)
- Être apte physiquement, attesté par certificat médical de moins de trois mois

Qualification des intervenants :

- Titulaire du CQP dirigeant centre de formation
- Titulaire du CQP dirigeant de Société de Sécurité Privée
- Titulaire du SSIAP 2 ou du SSIAP 3 ou du PRV2 ou de l'AP2
- Titulaire du Moniteur en Sécurité

Moyens pédagogiques et techniques :

- Enseignement théorique et technique visant les opérations pratiques de prévention, d'intervention et d'encadrement

Durée, effectifs :

43.5 heures.

5 stagiaires selon place disponible.



Programme :

Les parties et séquences du référentiel pédagogique SSIAP 1 (formation initiale) suivantes doivent être suivies :

2e partie :

Sécurité incendie

(Toutes les séquences)

Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH

17 h 00

3e partie :

Installations techniques

(Séquences 1,2,3,4 et 5)

Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir ;

Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie 9 h 00

4e partie :

Rôles et missions des agents de sécurité incendie

(Séquences 1,3,4)

Connaître les limites de son action

7 h 30

5e partie :

Concrétisation des acquis

(Séquence 1)

Visites applicatives

10 h 00

Modalités d'évaluation des acquis :

- Contrôle des connaissances théoriques

- QCM du ministère de l'intérieur

Sanction visée :

- Attestation de formation complémentaire et diplôme SSIAP 1 par équivalence

Cas de dispense possible :

Sans objet